

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **11 (1965)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES DEUX LUSTRES
DU « MESSAGER SUISSE DE FRANCE »

Dans le Service des dépêches de l'agence télégraphique Suisse, il nous a été agréable de relever le communiqué ci-dessous.

La Réd.

Le « *Messenger Suisse de France* », organe officiel de l'Union des Suisses d'outre-Jura, célèbre ses dix ans d'existence. Cette revue mensuelle de nos compatriotes a pour but de resserrer les liens entre eux, de les renseigner sur les événements de la mère patrie et de retracer l'activité des diverses colonies suisses. A l'occasion de son anniversaire, le « *Messenger Suisse* » a publié des messages de félicitations et de vœux de MM. Pierre de Salis, du ministre plénipotentiaire à Paris, Pierre Micheli, secrétaire général du département politique et qui fut notre premier ambassadeur dans la capitale française, et de son successeur à Paris, M. Agostino Soldati.

CANTON DE BALE

M. SARTORIUS †

M. Karl Sartorius-Zellweger, qui est décédé d'une crise cardiaque, était né en 1890. Descendant d'une vieille famille bâloise, il avait étudié au gymnase de sa ville natale, puis aux universités de Bâle et de Leipzig. Docteur en droit, il avait été de 1915 à 1918, secrétaire du département de l'instruction publique de Bâle-ville, puis entra à la rédaction des « *Basler Nachrichten* » dont son beau-père, M. Karl Otto Zellweger, était le rédacteur en chef. Il fut de 1923 à 1958, le directeur, l'éditeur et le délégué du Conseil d'administration du quinquennal l'Association suisse des éditeurs de journaux et tidien bâlois. Il avait présidé pendant de longues fut aussi Vice-Président de la Fédération internationale des éditeurs de journaux, organisation au sein de laquelle il s'occupa notamment du problème des tarifs des télécommunications. Il appartient également à la commission mixte de presse.

M. Karl Sartorius a été membre pendant plusieurs décennies du Conseil d'administration de l'agence télégraphique suisse et de son Comité d'administration. Il en était le Vice-Président depuis décembre 1944.

Défenseur avisé de la liberté de la presse, le défunt ne cessa, sa vie durant, d'œuvrer en faveur des intérêts des journaux.

125^e ANNIVERSAIRE DE LA MISSION DES PELERINS
DE SAINT-CHRISCHONA DE BALE

Christian Friederich Spittler fondait le 8 mars 1840 la mission des pèlerins en l'église de St-Chrischona, à Bâle (Chr.-Fr.). Spittler fut également le fondateur, entre autres, de la Mission de Bâle et de l'hôpital pédiatrique de Bâle.

Depuis la création de la mission, plusieurs communautés de St-Chrischona ont été fondées dans le but de propager la foi aux confins de la terre, d'encourager une vie spirituelle saine et de promouvoir la charité entre les hommes.

Le séminaire de St-Chrischona groupe actuellement cent élèves, qui après quatre ans de formation, sont envoyés dans de nombreux pays d'Europe et d'outre-mer en qualité de prédicateurs, d'évangélistes, de pasteurs et de missionnaires. 741 élèves de ce collège sont répartis aujourd'hui dans le monde. Depuis 1925, cette école missionnaire forme également des sœurs, réparties au nombre de 322, dans les hôpitaux, les homes et les instituts de prévoyance sociale de plusieurs pays. Une école ménagère, reconnue par l'Etat, est attachée à la maison des diaconesses. Le collège compte en outre une école biblique, dont les cours s'étendent sur une ou deux années.

CANTON DE BERNE

REDUCTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE
EN SUISSE

Jusqu'au 30 juin, les employeurs suisses sont tenus de réduire de 5 % l'effectif des étrangers occupés dans leurs entreprises. Telle est la principale disposition d'un projet d'arrêté rendu public le jeudi 11 février par le Conseil fédéral.

Cet arrêté constitue la réponse aux nombreuses et pressantes démarches des milieux politiques et économiques pour obtenir du gouvernement qu'il freine l'afflux de travailleurs étrangers en Suisse. Les cantons ont donné leur avis, sur quoi l'arrêté est entré en vigueur le 1^{er} mars. Le texte proposé résulte de toute une série d'entretiens avec les « partenaires sociaux » (organisations patronales et syndicales) ainsi qu'avec les gouvernements cantonaux. Il prévoit une seconde réduction de 5 % au maximum jusqu'au 30 juin 1966, cette mesure pouvant toutefois être remplacée par d'autres dispositions si la situation évolue favorablement. Une décision sera prise au sujet de cette deuxième réduction sur la base du recensement d'août 1965 et des répercussions de la première réduction.

L'arrêté prévoit des exceptions pour l'agriculture, les ménages privés et les hôpitaux.

Des précisions ont été apportées sur tout le problème de la main-d'œuvre étrangère au cours d'une conférence de presse donnée par les conseillers fédéraux Schaffer et Von Moos. Ils ont souligné que cette mesure est un des instruments de la politique de lutte contre la surchauffe.

Le rapport sur la main-d'œuvre étrangère, demandé par la commission des affaires étrangères du Conseil national (qui doit se prononcer sur l'accord avec l'Italie), a été publié par le Conseil fédéral par la même occasion.

UN JOURNALISTE AMERICAIN INVITE A QUITTER
LA SUISSE

Par suite d'un nouvel examen des conditions de séjour du journaliste américain Adolf Schalk, domicilié à Thalwil, — examen rendu nécessaire par une modification des dites conditions —, la police fédérale des étrangers est parvenue à la conclusion que la présence de ce journaliste dans notre pays ne présentait aucune nécessité.

M. Schalk a donc été prié de quitter la Suisse d'ici à la fin du mois de mars.

L'intéressé peut — comme il en a été informé dans la communication de la décision l'intéressant — recourir dans les trente jours auprès du Département fédéral de justice et police et, par là, demander un nouvel examen global de toute l'affaire.

LA FEDERATION HORLOGERE ET EBAUCHES
S.A. DEVELOPPEMENT EN COMMUN LA FORMATION
TECHNIQUE A L'ETRANGER

La « Fédération horlogère suisse » (F.F.) à Bienne et « Ebauches S.A. » à Neuchâtel ont décidé de gérer et de développer en commun, dès 1965, leur programme de formation technique à l'étranger.

Ce programme couvre actuellement seize pays et est constitué principalement par une aide technique et financière aux sections horlogères des écoles professionnelles étrangères, et par des centres d'enseignement horloger, entièrement pris en charge par l'industrie suisse.

La concentration des moyens entre la F.H. et Ebauches s'appliquera également à l'ouverture, en 1965, de nouveaux centres techniques ou de formation à Hong Kong, au Brésil, en Irlande, en Grèce, et en Afrique (où en 1964, déjà, un centre a été ouvert en Nigeria).

La formation technique à l'étranger est complétée, sur le plan des méthodes commerciales et de la vente, par l'activité du Centre international de formation de l'industrie horlogère (C.F.H.) à Lausanne, à l'activité duquel « Ebauches S.A. » s'associe directement dès 1965 également.

La « F.H. » et « Ebauches S.A. » estiment que l'extension des marchés, le développement prévisible des débouchés dans les pays du tiers monde, généralement dépourvus d'appareil de distribution spécialisé, augmentent d'autant les responsabilités du producteur horloger dans le fonctionnement des services de vente, d'entretien et de réparation. Si l'on veut assurer à ces services un niveau qualitatif correspondant aux efforts faits en Suisse, sur le plan de la production, il s'agit en particulier de doter ces services d'un personnel qualifié, et cela dans les quelque 130 marchés, où l'horlogerie suisse est représentée.

Le programme de formation technique de la F.H. et d'Ebauches S.A. intéresse au premier chef les pays en voie de développement et des pays peu industrialisés, en contribuant à élever dans ces pays le niveau de qualification professionnelle.

L'AMBASSADE ALGERIENNE EN SUISSE
ET L'AFFAIRE GENOUD

L'ambassade d'Algérie à Berne a publié un communiqué sur l'affaire François Genoud. Après avoir déclaré qu'elle ne se propose pas de discuter le fond de l'inculpation, qui relève des tribunaux algériens, elle ajoute :

M. Genoud a été arrêté le 19 octobre 1964, suite à une inspection de la Banque centrale d'Algérie qui a constaté des agissements délictueux. Sur réquisitions du Procureur de la République, le juge d'instruction a, en date du 24 octobre 1964, ouvert une information et inculpé François Genoud. Celui-ci a comparu six fois jusqu'à la date du 13 janvier 1965. Une septième comparution était prévue devant le juge d'instruction pour le 8 février 1965.

La perquisition dans les locaux de la Banque populaire arabe et au domicile de François Genoud a été faite selon les règles légales. Les documents saisis ont été mis sous scellés et ouverts en présence de François Genoud assisté de son défenseur. Plusieurs témoins et notamment des employés de la Banque ont été entendus par le juge ou par la police judiciaire sur commission rogatoire. D'ailleurs, trois de ces employés algériens ont été inculpés et placés sous mandat de dépôt. Il est à signaler que chaque fois que l'inculpé François Genoud a comparu devant le juge, ses avocats ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée et le dossier de l'affaire mis à leur disposition la veille de l'audience, et ce conformément au Code de procédure pénale.

Il est à souligner qu'un membre de la famille de François Genoud a été autorisé à rendre visite à ce dernier alors que l'information n'était pas encore entamée. Un diplomate de l'Ambassade helvétique à Alger a rendu plusieurs visites à son ressortissant. Un avocat suisse, non inscrit au barreau d'Alger, a été autorisé à assister l'inculpé François Genoud, alors qu'aucune convention judiciaire ne lie la Confédération helvétique et la République algérienne. La procédure, malgré ses aspects techniques, se déroule normalement. Aucun délai n'est imparté par le Code au juge pour mener l'instruction à son terme.

Le rôle de l'avocat n'est pas de se faire une publicité facile mais d'assister son client, d'assurer sa défense devant les instances judiciaires et, en cas d'irrégularités, d'user des voies de recours mises à sa disposition par le Code de procédure pénale. Or, ni le juge, ni la Chambre des mises en accusation (instance d'appel) n'ont été saisis par la défense d'une quelconque irrégularité ou d'un cas de nullité dans la procédure.

En outre, l'une des tâches de la défense est de demander, à tout moment de la procédure, la libération provisoire de son client. Hormis une demande présentée lors du premier interrogatoire de François Genoud, les avocats n'ont plus déposé devant le juge compétent de nouvelle demande.

Quant au fond de la défense, le juge d'instruction a pourvu au remplacement des avocats défailants.

Quant au fond de l'affaire, il est présomptueux de prétendre que Genoud a été inculpé à tort ou à raison. Il appartient à

la défense de défendre devant les tribunaux saisis son client. Tous autres moyens sont considérés par la République algérienne comme une tentative de retour au vieux système colonial dit des « capitulations ». L'Algérie, qui a conquis chèrement son indépendance, se refuse à aliéner les attributs de sa souveraineté.

FONDATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION POUR LES DROITS D'AUTEURS

A Berne s'est fondée la « Coopérative pour la perception des droits de télévision », qui entend s'occuper des droits d'auteurs que doivent verser les concessionnaires d'appareils de télévision publique, exception faite des auteurs déjà soutenus par la Suisse. Les droits issus des transmissions publiques de télévision ne sont en effet pas payés par les sociétés existantes, qui ne s'occupent que des droits d'émission et non de retransmission publique. La Coopérative pour la perception des droits de télévision s'occupera donc de tout ce qui touche aux émissions retransmises publiquement (dans des cafés, restaurants et à l'aide de tout autre moyen public).

LA COLLECTE 1964 DE L'AIDE SUISSE A L'ETRANGER

La collecte 1964 de l'aide suisse à l'étranger s'est terminée au 31 décembre 1964, sur le résultat de 2.011.450 F. Plus de 112.000 donateurs ont versé leur contribution aux divers comptes de chèques postaux. En outre, près d'un demi-million d'insignes de l'aide suisse à l'étranger trouvèrent acquéreurs.

LES RECORDS DES C.F.F. EN 1964

Les C.F.F. ont transporté en 1964 248,8 millions de personnes (en 1963 : 241,6), et 36,45 (34,85) millions de tonnes de marchandises.

Les recettes de trafic ont augmenté de 61 millions de francs, pour atteindre 1.268,8 millions, répartis ainsi : voyageurs 504 millions, marchandises 764,8 millions. En y ajoutant les autres recettes, on parvient à un total, pour les recettes d'exploitation, de 1.396,5 millions (1.332,3). Les dépenses ont atteint 1.113 millions contre 1.018,8 millions en 1963. Le boni a diminué de 30 millions, pour se situer à 283,5 millions.

L'excédent d'exploitation doit couvrir les charges du compte des profits et pertes (amortissements, frais de capitaux, versements complémentaires à la caisse de pension et de secours, allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes, provisions éventuelles nécessaires à l'exploitation, versements à la réserve légale, intérêt du capital de dotation de 600 millions de francs).

UN JOURNALISTE FRANÇAIS AURAIT SUBI DES PRESSIONS POUR QU'IL NE PARLE PLUS DU PROBLEME JURASSIEN

Dans un communiqué, le Rassemblement jurassien affirme qu'un rédacteur français qui, à plusieurs reprises, avait écrit

des articles sur le problème jurassien, a reçu la visite du Consul de Suisse à son lieu de domicile. « Pour parvenir jusqu'à lui, dit le communiqué, ce Consul n'a pas hésité à passer par le canal de la sous-préfecture. Son but unique était d'obtenir qu'il parle le moins possible de la question jurassienne. Ledit Consul a renouvelé sa démarche, auprès de la direction du Journal cette fois, et devant tant d'insistance le journaliste en cause — qui est prêt à témoigner — s'est vu prier de ne plus faire, provisoirement, d'information sur le problème du Jura. Devant ces interventions réitérées, le Rassemblement jurassien a décidé de soumettre le cas aux associations internationales groupant les journalistes professionnels attachés à la liberté de presse et d'attirer une fois de plus l'attention des pays intéressés sur des manœuvres qui visent à limiter la libre expression sur leur territoire. »

Le communiqué rappelle qu'en 1964 le Rassemblement jurassien avait déjà « dénoncé l'activité souterraine de policiers bernois en territoire étranger » et qu'il possédait des renseignements « selon lesquels des pressions analogues avaient été exercées sur des journalistes par le truchement de diplomates accrédités dans des pays étrangers ».

LE MEMOIRE DE LA DEPUTATION JURASSIENNE

Le mémoire adressé au Conseil exécutif du canton de Berne par la députation jurassienne à l'appui de ses propositions a été publié.

Il souligne dans son préambule que l'initiative prise par la députation de consulter les partis et organisations du Jura est conforme à ses statuts, qui lui confèrent la mission de veiller à la sauvegarde des intérêts du Jura : « Elle lui fut dictée par l'inquiétude résultant d'une situation qui ne cessait, dans le Jura, de s'aggraver, et qui s'acheminait vers une détérioration inéluctable, et par le désir de rechercher objectivement, avec bonne volonté, en dehors de tout esprit partisan et passionnel, dans une atmosphère de dialogue clair, confiant, conciliant et loyal, les éléments capables de résoudre la question jurassienne.

« Cette démarche s'imposait d'autant plus que le Conseil exécutif considère la députation jurassienne comme étant " seule habilitée à représenter le peuple jurassien " — rapport du Conseil exécutif du 7-11-1963 — et la reconnaît avec raison " comme un organe constitué légitime représentant le Jura ".

« A réception des rapports demandés, la députation jurassienne constitua des sous-commissions, formées uniquement de députés, auxquelles elle confia l'étude des différentes propositions, suggestions et vœux, qu'elle groupa en sept catégories, à savoir : cercle électoral, conseil exécutif et administration, revendications d'ordre législatif, administration de la justice, constitution d'éventuelles commissions, drapeau et armoiries jurassiens, questions scolaires.

« La députation jurassienne siégea les 24 et 31 octobre 1964, 10, 11 et 12 décembre 1964 et 9 janvier 1965. Dégageant les lignes directrices des rapports reçus et tirant les

conclusions des résultats de son enquête, la députation jurassienne chercha à opérer une synthèse des principales revendications, tenant compte, d'une part de la nécessité du renforcement de l'autonomie jurassienne, d'autre part de la réalité de l'unité cantonale. Elle poursuivit dès lors un double objectif : la sauvegarde de l'unité du Jura et l'élaboration d'un statut comportant une certaine autonomie du Jura dans le cadre du canton.

« La députation jurassienne est fermement attachée à l'unité du Jura, comme le sont du reste les Jurassiens eux-mêmes, non seulement pour des raisons historiques, politiques et économiques, mais aussi culturelles, psychologiques et sentimentales. Elle ne conçoit pas un Jura divisé, que ce soit sous le signe de la séparation d'avec Berne ou de son rattachement à Berne.

« Elle condamne toute manœuvre visant à diviser le Jura. Aussi a-t-elle voulu faire œuvre de conciliation et de réconciliation en proposant des solutions d'apaisement qui ne pouvaient être que le résultat de compromis.

« Dans la situation politique actuelle, la sauvegarde de l'unité jurassienne exige la recherche d'un terrain d'entente qui se situe à mi-chemin entre le statu quo et la séparation.

« La séparation est combattue par certains districts. Le statu quo résultant des réformes constitutionnelles de 1950, qui ont reconnu l'existence du peuple du Jura dans la constitution cantonale, consacré la pleine égalité de droits des deux langues nationales, garanti au Jura une représentation de deux membres au Conseil exécutif, instauré la commission paritaire, ne donne pas satisfaction à une grande partie des Jurassiens. Ces réformes n'ont pas résolu le problème jurassien. Preuve en est la déclaration faite le 23 novembre 1953 au grand conseil par la députation jurassienne unanime, conçue en ces termes :

« La députation jurassienne unanime constate que malgré la révision constitutionnelle de 1950 le malaise consécutif aux erreurs commises subsiste, le problème n'est pas résolu.

« Elle est persuadée que dans un esprit de mutuelle compréhension il est possible de résoudre les différents qui ont surgi par des réformes de structure dans le cadre des institutions existantes.

« Elle souscrit à toute entreprise visant à apaiser les esprits et à assurer la bonne entente entre les deux peuples.

« Consciente de sa mission, la députation jurassienne continuera à défendre avec fermeté les intérêts vitaux du Jura et à renforcer la position culturelle de la minorité jurassienne. »

« Ni les dispositions prises depuis lors, ni la votation du 5 juillet 1959 n'ont apporté une solution au problème jurassien. »

Le mémoire poursuit :

« La députation jurassienne a travaillé dans le sens et dans l'esprit de la déclaration de novembre 1953. Elle a tiré les conclusions qui s'imposaient déjà à cette époque et que l'évolution de la situation a confirmées depuis lors.

« Les révisions de 1950 ont reconnu dans la constitution cantonale le principe de l'existence du peuple jurassien. Il s'agit aujourd'hui de traduire cette reconnaissance dans la réalité constitutionnelle et juridique, de façon à faire disparaître " les causes permanentes et profondes du mal " dont souffre le Jura.

« Consciente de la très lourde responsabilité qu'elle assumait devant le Jura, le canton et la Suisse tout entière, persuadés que le temps des reproches, des griefs et des disputes est révolu, désireuse de dissiper toute équivoque, d'écarter tout malentendu, de faire tomber tout préjugé, se plaçant résolument sur le terrain des réalités, la députation jurassienne a voulu circonscrire le cadre dans lequel peut s'exercer au sein du canton une autonomie conférant au Jura un statut politique particulier que justifie son caractère d'entité distincte.

« La députation jurassienne, dans sa majorité, est d'avis que l'octroi au Jura d'un statut comportant une certaine autonomie est la condition indispensable et suffisante d'un apaisement et du maintien d'un Jura uni dans le sein du canton.

« Ce sentiment d'autonomie, solidement ancré au cœur de nombreux Jurassiens, s'est encore affermi. Les décisions prises par la députation jurassienne en sont l'expression. Elles impliquent des réformes de structure et des modifications constitutionnelles. En revanche, elles ne mettent pas en danger le principe de l'unité du canton. »

Le mémoire conclut ainsi :

« Convaincue du bien-fondé des revendications présentées, élaborées avec l'appui des partis et associations du Jura, la députation jurassienne fait appel à la collaboration du Conseil exécutif, du Grand Conseil et du peuple de l'ancien canton pour l'aboutissement de l'œuvre constructive qu'elle a édifiée dans le but d'assurer à nos deux peuples un avenir d'entente et de paix durable. »

GRAND CONSEIL BERNOIS : SUITE DU DEBAT SUR LE JURA

Le grand Conseil bernois a poursuivi la discussion des interventions parlementaires relatives au Jura. Le Président du gouvernement a répondu.

La motion de M. Favre (Rad. de St-Imier), qui demande une enquête approfondie sur le groupe « Béliet », a été acceptée, ainsi que la motion du parti P.A.B., qui demande notamment au gouvernement de « combattre l'excitation à la haine », « d'aider à la poursuite pénale des agitateurs séparatistes des Rangiers », de prendre des mesures « propres à encourager les bonnes relations existant entre le Jura et l'ancien canton en matière économique et culturelle » et « d'accroître la collaboration avec les autorités fédérales en ce qui concerne la politique future à l'égard du Jura ».

En revanche, le postulat de M. Schaedelin (du mouvement « Jeune Berne ») a rencontré une forte opposition. Sa première partie, qui propose une procédure fédérale de médiation, a été repoussée par 105 voix contre 11. La seconde partie, qui dit qu'il faut « envisager l'éven-

tualité de recourir à une consultation populaire, pour tirer définitivement au clair la question de l'opinion du peuple jurassien et de ses différentes parties quant à la séparation du Jura ou d'une de ses parties », a été approuvée par 96 voix contre 25.

La discussion du problème jurassien était ainsi terminée. Le gouvernement doit cependant encore répondre, pendant cette session, à une interpellation relative aux mesures prises en 1964, contre deux agents de la police cantonale. Les propositions de la députation jurassienne ne seront pas examinées au cours de la présente session.

La séance a pris fin par le vote de la loi sur les traitements du corps enseignant et de crédits pour des écoles.

LE PROBLEME JURASSIEN

L'Union des patriotes jurassiens communique :

« En cherchant à boycotter l'Office des relations publiques du canton de Berne, le Rassemblement jurassien, mouvement séparatiste, annonce que la création de cet Office a été ratifiée par le Grand Conseil malgré l'opposition de la députation jurassienne et de plusieurs députés de l'ancien canton.

« Il sied de rappeler que la proposition d'ajournement n'a rallié que 16 voix et la proposition de non entrée en matière 12. En vote final, 11 députés seulement se sont opposés au projet accepté par 118 députés.

« Comment, dès lors, peut-on parler de l'opposition de la députation jurassienne qui, on le sait, compte 33 membres, y compris les deux députés romands de Bienne ?

« L'Union des patriotes jurassiens, qui tient à rectifier les faits, ne saurait, il est vrai, s'étonner outre mesure, elle qui vient de démontrer scientifiquement, avec photos à l'appui, que 12.000 personnes seulement assistaient à la dernière fête du peuple jurassien à Delemont, alors que les séparatistes avaient annoncé une affluence de 50.000 personnes. »

LA PUBLICITE A LA TELEVISION SUISSE

La publicité a fait son apparition sur les petits écrans des téléspectateurs suisses.

Cette innovation coïncidait avec l'introduction d'une nouvelle grille des programmes qui débiteront régulièrement, non plus à 20 heures, mais à 19 heures, en Suisse romande et Suisse alémanique, et à 19 heures 30 au Tessin.

Les programmes publicitaires sont diffusés en trois blocs entre 19 heures et 20 heures 30. La durée totale de la publicité ne peut dépasser 12 minutes. Aucune émission publicitaire ne sera diffusée le dimanche et les jours fériés.

La Société anonyme pour la Publicité à la Télévision (S.A.P.T.), qui est l'intermédiaire entre les commanditaires et la télévision, a offert, dans les salons d'un grand hôtel de Berne, une réception où se pressait un nombreux public, qui a suivi avec intérêt cette première apparition de la publicité

à la télévision. A cette occasion, M. Oprecht, président du conseil d'administration de la S.A.P.T., devait broser un tableau des multiples démarches qui ont amené l'introduction de la publicité à la télévision. Il rappela notamment que les premières études et analyses avaient été entreprises en 1957 déjà pour aboutir à la fondation de cette société qui dispose d'un capital-actions de 500.000 francs, et qui a été créée en vertu d'un arrêté du Conseil fédéral. La société publie un bulletin d'information, « TV contact », qui s'adresse plus particulièrement à ses clients, et dont le premier numéro qui vient de paraître contient une série de recommandations pratiques.

LE DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL DECLARE NE RIEN SAVOIR DE PRESSIONS DANS L'AFFAIRE JURASSIENNE

Le « Rassemblement jurassien » a affirmé, dans un communiqué, qu'un consul suisse avait exercé des pressions sur un rédacteur et sur la direction d'un journal français pour empêcher la publication d'informations sur le problème jurassien. Des pressions analogues auraient déjà été faites sur des journalistes par le truchement de diplomates accrédités dans des pays étrangers.

Des renseignements ayant été demandés au Palais fédéral, le Département politique déclare ne rien savoir, jusqu'à plus ample information, des affirmations du Rassemblement jurassien et ne posséder aucun indice de leur véracité.

LE RAPPORT SUR LE « MIRAGE »

Le rapport du Conseil fédéral souligne d'abord que la révision des contrats exigera beaucoup de temps. Les conséquences financières de la réduction du volume des livraisons sont très difficiles à évaluer. On va procéder ainsi : le service technique militaire S.T.M. fixera le volume idéal des livraisons pour l'acquisition de 57 avions. Compte tenu de l'état réel des fabrications, il fixera ensuite le volume des fournitures et le nouveau programme des livraisons. Selon les cas, il devra s'écarter du volume idéal. Le commissaire chargé de la révision des contrats traitera avec les fournisseurs suisses pour fixer l'indemnité à leur verser par suite de la réduction du volume des livraisons. (Ce commissaire est M. Mark Hauser, avocat à Zurich. Il a été nommé par le Conseil fédéral le 3 novembre 1964). Ces travaux sont en cours. Jusqu'à maintenant aucune entreprise n'a renoncé à l'exécution des commandes en raison de leur réduction.

En ce qui concerne les fournisseurs américains de l'électronique, le volume réduit des livraisons a été fixé d'entente avec eux. L'état de fabrication est déjà très avancé, de sorte que l'économie sera peu sensible. Quant aux constructeurs suisses de la cellule, ils ont demandé que le rythme des livraisons soit ralenti. Fixé à trois avions par mois, ce rythme ne pourra donc être tenu. Des pourparlers sont également menés avec la Maison Sulzer qui fabrique le propulseur sous licence.

Le commissaire, M. Hauser, dispose depuis le début de l'année de trois experts spécialistes des questions industrielles. Il s'agit de MM. Max Baumer, directeur à Arbon, Alfred Bernhard, de Schaffhouse, et H.-U. Widmer, d'Uzwil. Les premiers contacts ont été pris avec les fabricants. Mais ce ne sera pas avant 1966 qu'on connaîtra les résultats définitifs des pourparlers et qu'on aura un aperçu sur des frais effectifs.

Situation financière :

— Au milieu de 1964, on avait entièrement engagé le crédit de 828 millions ouvert en 1961 pour acheter 100 « Mirage ». Ce crédit ne tenait compte que partiellement du renchérissement.

En vertu de l'arrêté d'octobre 1964, le Conseil fédéral dispose pour acheter la série réduite de ce crédit initial de 828 millions et d'un crédit de transition de 200 millions. Il s'agit d'une somme sensiblement inférieure à celle que prévoit le rapport du 1^{er} septembre pour l'achat de 50 avions. Le crédit de transition permettra de poursuivre l'acquisition jusqu'à l'automne 1965. Il sera donc nécessaire de demander prochainement un nouveau crédit de transition. Mais le rapport souligne que les retards consécutifs à l'arrêt des engagements entraîneront un surcroît de frais, de sorte que certaines données sur lesquelles se fondait le message de 1964 concernant les dépenses supplémentaires sont de nouveau dépassées. La révision des contrats apporte un élément d'incertitude dans le calcul de tous les éléments. C'est, dit le rapport, à la fin de 1966 seulement qu'il sera possible de présenter un rapport sur le crédit définitif nécessaire à l'achat des 57 « Mirage ».

Le Conseil fédéral expose ensuite dans son rapport l'avancement de la mise au point technique de l'appareil. On poursuit les essais relatifs au train d'atterrissage renforcé, à l'adaptation nécessaire pour mettre les « Mirage » dans des cavernes, au décollage sur courte distance, au système « Taran », aux accessoires électroniques et à l'armement (polyvalence). Sept variantes du « Mirage » ont été utilisées pour les essais en vol, essais qui se poursuivent en Suisse, en France et en Amérique. Un « Mirage » équipé du système « Taran » a déjà effectué 80 vols et, dit le rapport, « les difficultés n'ont pas dépassé les limites attendues ». Cet avion a par deux fois risqué un accident à la suite d'erreurs commises par des organes de la conduite au sol. Tout essai en vol est exposé à de tels risques, mais « même des accidents graves ne mettraient pas en question la poursuite du programme ». Quant aux difficultés imprévues que pourraient faire apparaître ces essais, elles ne doivent pas non plus compromettre la réalisation de ce programme.

Les livraisons de diverses pièces par la France et les Etats-Unis se poursuivent normalement (certains retards ont été comblés par suite de la suspension momentanée du programme). Mais en Suisse cette suspension a été un facteur d'incertitude. Les constructeurs de la cellule ont en partie pris d'autres dispositions et la « remise en marche » a été difficile. Pour le propulseur, au contraire, on était en avance : certaines pièces sont terminées pour un nombre de « Mirage » supérieur à 57.

Le S.T.M. cherche le moyen d'utiliser ces pièces comme matériel de remplacement.

Remise à la troupe :

On avait prévu un rythme de trois avions par mois. La remise définitive aurait dû être terminée vers le milieu de 1967. Mais sur le plan industriel, un tel calendrier est inapplicable. On espère obtenir des livraisons à une cadence de trois appareils en deux mois, de sorte que les détails pourraient être tenus pour 50 avions comme ils eussent dû l'être pour 100. Mais la question n'est pas encore réglée : le rapport prévoit que les remises à la troupe débiteront en 1966 et se termineront à une date qu'on ne peut préciser. Actuellement, deux « Mirage » biplaces poursuivent leur entraînement intensif. Pendant huit mois, ces deux avions ont accompli 125 heures de vol et 400 atterrissages. Ces essais ont donné toute satisfaction. A plusieurs reprises, les pilotes ont dépassé le double de la vitesse du son.

FONDS SUISSE WINSTON-CHURCHILL

Un comité d'initiative suisse, placé sous le patronage de l'ancien conseiller fédéral Max Petitpierre, s'est constitué pour maintenir vivant le souvenir de Winston Churchill comme défenseur du monde libre. Cette initiative, qui trouve son origine dans les rangs de la société anglo-suisse, vise à la création d'un haut lieu consacré à la volonté indomptable inspirée par la lutte pour la liberté et la pérennité de notre destin.

Ce comité se propose en outre de créer une collection centrale groupant toutes les publications écrites par Churchill ou inspirées par la vie de l'homme d'Etat, dans la perspective de favoriser tous les travaux consacrés aux fondements spirituels de l'unification de l'Europe et de stimuler la compréhension entre les peuples dans tous les domaines du savoir.

Le comité d'initiative comprend le professeur Walther Mofer, de Stettlen, le conseiller d'Etat Robert Bauder, de Berne, le ministre Jakob C. Burckhardt, de Berne, le conseiller national Nello Celio, de Lugano, le professeur Jacques Freymond, de Genève, le professeur Fritz Marbach, de Berne, le professeur Max Silberschmidt, de Zurich, le professeur Rudolf Stamm, de Bâle, M. Paul Weber, de Berne, le conseiller national Otto M. Wenger, de Nidau, et M. Theophil v. Mandach, de Berne.

LES FONDUES DE NEW YORK

Le conseiller national Genoud, de Bulle, avait posé en octobre la question suivante au Conseil fédéral :

« On peut espérer que le fromage de gruyère, après la suppression du contingentement de sa fabrication, reviendra en quantité suffisante sur le marché. Il ne faut donc pas renoncer à tous les atouts qui assureront à ce fromage une exportation accrue, alors qu'elle est très faible en ce moment.

« Or, à la Foire internationale de New York, le pavillon suisse s'est fait une spécialité de servir des fondues à ses visiteurs. L'épouse d'un ancien conseiller national a même été invitée à collaborer au "lancement à l'américaine" de ce

REVUE DE PRESSE...

mets national. Au bout de peu de temps, on refusa de lui fournir du gruyère pour préparer les fondues sous prétexte qu'il n'y en avait plus. Elle protesta. Le délégué de l'Union suisse des fromages aux U.S.A. lui déclara " que les fabricants de gruyère ne lui avaient jamais rien versé pour la propagande en faveur de la vente de ce fromage ".

« Le montant représenté par la retenue aux producteurs de 1 centime par kilo de lait, perçu dans toute la Suisse, n'est-il pas également destiné à la propagande en faveur du gruyère, propagande proche ou lointaine, donc aux U.S.A. aussi ? La vente de ce fromage à l'étranger subit-elle réellement le désintéressement des organes de la publicité et n'est-elle pas la raison du bien faible tonnage de son exportation ? »

Le Conseil fédéral vient de répondre. D'une manière générale, dit-il, il est souhaitable que la Suisse exporte à bons prix le plus possible de fromages des variétés tenues par l'Union suisse du commerce du fromage (émmental, gruyère et sbrinz). C'est pourquoi l'Union fait de la publicité sur les marchés étrangers en faveur de ces trois fromages et notamment du gruyère. Selon les renseignements fournis par l'Union, les frais de publicité engagés pour le gruyère représentent, par unité vendue, un multiple des dépenses effectuées à l'emmental. Grâce à ces efforts, nos ventes de gruyère à l'étranger sont passées de 3.812 quintaux, ou 1,7 % du volume global de nos exportations, en 1960-61, à 6.991 quintaux, ou 2,7 %, pour l'exercice 1963-64.

Le pavillon suisse de la Foire internationale de New York, qui a pu être assuré grâce à la participation d'entreprises et organismes privés du pays, a également fait de la publicité pour le fromage de gruyère. La meilleure preuve en est que le restaurant du pavillon a acheté du 21 avril au 18 octobre 1964 beaucoup plus de gruyère que d'emmental. Les divergences d'opinions évoquées par l'auteur apparaissent ainsi assez secondaires puisqu'elles avaient trait à un mélange gruyère-vacherin pour la fondue qui n'était pas, semble-t-il, du goût du public américain.

bobclub

TAILLEUR MASCULIN AGREE PAR LA FEDERATION DES MAITRES TAILLEURS VOUS ASSURERA UNE LIGNE PARFAITE UN TISSU DE CHOIX

3 ESSAYAGES

59, Fbg POISSONNIERE, 5^e ét.
P A R I S, IX^e. Tél. : 824-92-64

Dir. Bohbot - Baltensperger

BON
VALEUR
50 F

" La Cottettaz "

HOME D'ENFANTS

1865 - LES DIABLERETS (Vaud)

Situation exceptionnelle • Cadre ensoleillé

OUVERT TOUTE L'ANNEE

Direction : M. et Mme Jean Robert

Renseignements sur demande

MIROITERIE
VITRERIE

Installation sécurité

E. GENINASCA

89, avenue P.-Brossolette, 89

MONTRouGE (Seine)

ALESia 16-12 et 99-25

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE
DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS
VITRERIE

38, rue François-1^{er}
Paris-8^e

Le MONTE-CARLO

9, Av. de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, 1^{er} étage

Menus à F 7 — et 9,50
vin et service compris

SALLES pour BANQUETS

ROTISSERIE

A. Tobler, Dir.

LEÇONS DE DESSIN ET DE PEINTURE POUR ENFANTS

Dans mon atelier ou chez vous à la maison ;
5 élèves max., par groupe, à partir de 6 ans jus-
qu'à 13 ans.

Enseignement pour adultes, en groupe.

Renseignement : Elisabeth TISCHHAUSER, 72,
rue de Lille, Paris, 7^e, ou Tél. INV. 91-07.

PRECISIONS SUR L'EXPULSION DU JOURNALISTE AMERICAIN

Le Département fédéral de justice et police a publié la mise au point suivante :

Dans plusieurs articles de presse relatifs au cas de M. Adolph Schalk, il est fait mention que, renseignements pris auprès de la police fédérale des étrangers, ce journaliste américain aurait eu le tort de ne pas avoir écrit assez abondamment sur la Suisse et que l'on exigerait d'un journaliste étranger qu'il s'exprime en des termes élogieux sur notre pays. Ces assertions nécessitent une mise au point.

Dans le cadre de la liberté de la presse, le journaliste étranger n'est pas restreint en Suisse dans son activité et dans sa liberté d'expression. En revanche, comme tout étranger, il a besoin d'une autorisation de séjour pour exercer une activité permanente en Suisse et cette autorisation définit le cadre de son activité. Les autorités de police des étrangers doivent, entre autres, savoir en quoi consiste l'activité journalistique du requérant pour se prononcer sur l'opportunité de délivrer ou de renouveler l'autorisation sollicitée. A cet égard, elles ont à veiller particulièrement dans les circonstances actuelles à ce que la présence d'un étranger soit justifiée par la nature de son activité. M. Schalk n'a pas jusqu'ici fait usage du droit de recours qui lui appartient.

« PRISE DE CONSCIENCE 1965 » UNE CONFERENCE DU CONSEILLER FEDERAL WAHLEN

M. F.-T. Wahlen, chef du département politique fédéral, a prononcé à Thoune une conférence, intitulée « Prise de conscience 1965 ».

L'orateur exposa d'emblée que notre pays n'avait jamais connu, au cours de son histoire, une période aussi longue d'une prospérité économique croissante comme dans les vingt années qui ont suivi la fin de la guerre mondiale. La rapide augmentation du revenu national a créé une demande accrue dans tous les domaines et provoqué de ce fait un énorme accroissement de la production. Comme nous ne pouvions faire face par nos seuls moyens à cette demande accrue, notre pays qui dépend déjà pour une large mesure de l'étranger pour ses matières premières, a dépendu également en une mesure croissante de l'étranger pour les deux autres facteurs de la production, la main-d'œuvre et les capitaux. La surchauffe a eu encore d'autres conséquences regrettables : dans divers secteurs de l'économie s'est développée une demande, qui ne pouvait être satisfaite avec les moyens dont on disposait. Cet accroissement de la demande a été particulièrement sensible dans le bâtiment. Toutes ces circonstances ont eu pour conséquence un renchérissement général, comme suite de la surchauffe, renchérissement que tous ressentent et qui affecte surtout fâcheusement les personnes âgées et les économiquement faibles.

Le Conseil fédéral s'est attaqué en trois étapes au problème de la surchauffe. Il a tout d'abord lancé des

avertissements répétés aux représentants de l'économie libre : ces appels sont restés pratiquement sans effet. Puis l'on introduisit des mesures basées sur la libre volonté, notamment une limitation des crédits par un gentleman's agreement, conclu entre les banques et la banque nationale et du côté du bâtiment par la création de communautés de construction, qui devaient établir un ordre prioritaire des travaux à entreprendre. Mais ces mesures n'eurent, elles non plus, releva l'orateur, qu'un effet de freinage tout à fait insuffisant. C'est ainsi qu'on ne put plus éviter des interventions directes de la Confédération. Elles s'exercèrent dans trois domaines : limitation du nombre des ouvriers étrangers et limitation de l'afflux des capitaux étrangers d'une part, limitation des projets de construction d'autre part, ce qui a été proposé aux Chambres fédérales sous la forme de deux arrêtés, qui, après avoir été appliqués onze mois, seront soumis au peuple et aux Etats à la fin du mois.

Quelle a été l'influence de ces deux arrêtés ? Le conseiller fédéral Wahlen a déclaré qu'il était évident que, depuis le peu de temps qu'ils ont été promulgués, ils n'ont pu encore déployer tous leurs effets. Néanmoins, l'on aurait déjà enregistré des succès notables.

L'on put ajourner la réalisation de projets de construction non urgents pour le montant d'un milliard et demi de francs. Ce qui a eu pour conséquence un ralentissement de l'augmentation du coût de la construction et favorisa la construction d'appartements. La spéculation irresponsable sur les terrains a pris fin presque partout. Le prix de la vie n'a augmenté en 1964 que de 2,3 % contre 3,9 % en 1963.

En ce qui concerne le nombre des ouvriers étrangers, il est évident que des interventions dans ce domaine ne suffiraient jamais à elles seules à freiner la surchauffe. L'orateur déclare qu'une réduction sévère et brutale de la main-d'œuvre étrangère aurait eu pour conséquence la chasse aux ouvriers disponibles, ce qui aurait entraîné de nouvelles hausses des prix et des salaires. Les gouvernements cantonaux et les associations économiques se sont élevés contre des mesures directes précipitées. Les trois interventions de la Confédération représentaient donc un tout. Qui est d'accord avec la lutte contre le surnombre des étrangers doit approuver les deux arrêtés fédéraux.

En conclusion de sa conférence, le chef du département politique répondit aux objections élevées contre les deux arrêtés fédéraux. M. Wahlen déclara que la grande faiblesse de ces objections consistaient en ce qu'elles s'épuisaient en négations pures. L'orateur réfuta principalement les deux arguments, opposés aux arrêtés, les plus fréquemment invoqués : le Conseil fédéral aurait, avec ses deux arrêtés, mis les Chambres fédérales devant le fait accompli et le Conseil fédéral se mettrait à faire du dirigisme, voire marcherait vers la dictature économique. A ce propos, le conseiller fédéral Wahlen rappela que le Conseil fédéral s'était engagé à ne laisser en vigueur aucune des mesures particulières plus longtemps qu'il ne serait absolument nécessaire.

ALLOCUTION DE M. TSCHUDI A L'ADRESSE DU CARDINAL JOURNET

Le Conseil fédéral, a dit M. Tschudi, se réjouit de la distinction dont vous avez été l'objet. En vous conférant la pourpre, le Saint-Père a reconnu publiquement vos grands mérites de professeur et vos éminentes qualités de théologien. Nous sommes conscients qu'à travers vous, cet hommage est rendu aussi à la Suisse. Nous sommes très sensibles à la signification de ce geste, d'autant que jusqu'ici l'histoire de notre pays n'a connu qu'en de rares occasions le privilège de compter un de ses enfants au sein du Sacré Collège.

M. Tschudi a ensuite relevé que le travail de réflexion du cardinal Journet ne l'a pas éloigné des préoccupations de l'actualité. Créateur de la revue « Nova et Vetera », il a stigmatisé les systèmes totalitaires. Mais il s'est aussi soucie de son pays, développant le thème de la neutralité active qui devait devenir ensuite la base de notre politique étrangère.

La notion de neutralité implique une négation : pour le cardinal Journet, elle se limite au domaine politique dans le sens de non-intervention en cas de guerre. Mais les moments positifs dominent. La neutralité est médiation réconciliatrice et elle amène l'auteur de l'« Union des églises » (1927) à prendre position en faveur de l'œcuménisme. « Nous formons des vœux, a dit M. Tschudi, pour que ce grand mouvement qui traverse la chrétienté et auquel le Pape Jean XXIII a su donner une si puissante impulsion resserre toujours davantage les liens entre les églises trop longtemps et trop douloureusement divisées. »

Revenant enfin sur le principe de la neutralité, le président de la Confédération a souligné, en citant le cardinal Journet, que ce principe exige de nous tous et de notre patrie un cœur ouvert à toutes les misères des autres peuples, il exige une tension constante de nos suprêmes énergies. Ces exigences, il faut souhaiter que le pays continue à en avoir conscience. « Puisse cette conscience trouver dans la tradition historique et culturelle, imprégnée de christianisme et d'humanisme, qui est celle de notre pays, un terrain d'inspiration et d'action qui nous rendra dignes du service que l'on attend de nous. »

LA REPOSE DU CARDINAL JOURNET

En réponse à l'allocution du président de la Confédération, le cardinal Journet a souligné l'intention du Souverain Pontife de rendre honneur à la Suisse : « Si le Saint-Père s'est trompé — c'est trop évident à mes yeux — quant au choix de celui qui devait vous apporter son message, il ne s'est trompé ni quant au sens de ce message ni quant à l'honneur qu'il tenait à vous témoigner. »

Il ne s'agit pas, a dit ensuite le cardinal Journet, d'améliorer les contacts diplomatiques entre le Saint-Siège et la Confédération : « Mgr Pacini, nonce aposto-

lique, s'en acquitte avec une sagesse éprouvée et un admirable dévouement. » Mais, à côté de ces activités, il y a place pour des échanges qui relèvent du plan de la sympathie, de la communion de pensée, de l'accord des sentiments. « Il me paraît que le Souverain Pontife veut rendre hommage aux valeurs humaines authentiques qu'il discerne dans notre pays, qu'il veut encourager telles qu'il les voit à l'œuvre chez nous, l'impact de l'inspiration évangélique, l'influence diffuse de l'Évangile sur notre conscience profane et sur notre culture. Impact, influence qui agissent chez ceux mêmes qui ne font pas profession d'appartenance à une Eglise, mais que nous regardons comme des frères et d'authentiques concitoyens. »

Soulignant ensuite que le Pape a voulu rendre hommage aux traditions suisses de bienfaisance, de tolérance et d'hospitalité. La Suisse est le lieu de nombreuses organisations internationales, elle peut avoir un rôle de médiatrice.

Le cardinal Journet a enfin rappelé qu'il était l'auteur d'un ouvrage sur Nicolas de Flue et il a cité quelques maximes de politique chrétienne de la « Lettre aux Bernois » qui pourraient inspirer les hommes politiques. Ces maximes, a dit en conclusion le cardinal Journet, ne pourraient rien apprendre à un politique sinon l'essentiel, qui est l'esprit dans lequel il doit agir.

LES FILS DE TELL EN 1964 : PLUS DE 100 MILLIONS DE CARTOUCHES

En 1964, les Suisses ont brûlé au tir civil (sportif ou non) environ 71 millions de cartouches de divers calibres. Dans cette instruction hors service, cela représente 136 coups en moyenne pour chaque tireur. L'augmentation est de 4,5 millions de cartouches par rapport à 1963. Environ 520.000 hommes ont tiré 50 millions de balles de fusil à 300 m, 14 millions de balles de petit calibre et 8 millions de balles de pistolet d'ordonnance.

La Confédération a mis à disposition près de 20 millions de cartouches pour les tirs obligatoires, concours fédéraux en campagne, tirs de match et cours de jeunes tireurs, alors que les dépôts fédéraux de munitions ont livré plus de 30,5 millions de cartouches pour les tirs internes des sociétés, les tirs historiques et des divers championnats de groupes.

Aux 71 millions de balles tirées « au civil » s'ajoutent plus de 31 millions de balles tirées « au militaire », en tenant compte du feu des armes automatiques, on arrive donc à un total de près de 102 millions de cartouches brûlées en 1964.

Les dépenses de la Confédération pour les tirs hors services se sont élevées l'an passé à 7.200.000 francs pour les frais de munitions, à 3.250.000 francs pour les subsides aux sociétés et associations, à 150.000 francs pour les frais de cours et à 403.000 francs pour les frais de direction et de contrôle, soit au total à 11 millions de francs (un million et demi de plus qu'en 1963).

CANTON DE FRIBOURG

LA CONSECRATION EPISCOPALE
DE Mgr CHARLES JOURNET

En la cathédrale de Saint-Nicolas, à Fribourg, décorée aux couleurs pontificales et ornée des drapeaux des vingt-deux cantons, s'est déroulée la consécration épiscopale de Mgr Charles Journet qui a été créé cardinal à Rome.

Par la bulle élevant à l'épiscopat Mgr Journet, le pape Paul VI lui a attribué un siège archiepiscopal, celui de Furnos Minor, cité aujourd'hui détruite de Tunisie, archevêché au temps de saint Augustin.

La consécration a été conférée à Mgr Charles Journet comme le veut la liturgie traditionnelle, par trois évêques : Mgr François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, assisté des deux évêques résidant aux confins du diocèse, Mgr Louis Haller, évêque titulaire de Bethléem et abbé de Saint-Maurice, et Mgr Franz von Streng, évêque de Bâle et Lugano. Suivant les décisions du concile, tous les évêques présents ont imposé les mains au nouvel élu. Il s'agissait des évêques suisses, à l'exception de Mgr Telmini, administrateur apostolique du Tessin et doyen des évêques suisses, qui, malade, s'était fait représenter par Mgr Célestin Trezzini.

Tous les ornements liturgiques épiscopaux dont fut revêtu, lors de la cérémonie, Mgr Charles Journet, ne lui appartenaient pas en propre : la chasuble fut celle offerte par le Gouvernement fribourgeois à Mgr Marius Besson pour les vingt-cinq ans d'épiscopat de ce prélat, la crosse et la mitre furent celles du cardinal Mermillod, originaire de la même commune que le cardinal Journet. L'anneau fut celui dont le Gouvernement vaudois fit don à Mgr Besson et qui est une réplique d'une pièce du trésor de la cathédrale de Lausanne. C'est le 27 février que les pouvoirs publics et la population ont accueilli le cardinal Journet.

DECES DU PROCUREUR GENERAL DE FRIBOURG

A Fribourg la nouvelle de la mort subite de M. Albert Murith, procureur général de l'Etat de Fribourg, victime d'un infarctus du myocarde, s'était répandue rapidement. On savait qu'il y a quelque temps, M. Murith avait fait une chute à ski et qu'il souffrait d'une fracture d'une jambe. Il n'avait pas encore repris son activité. Né en 1917, M. Albert Murith, après avoir fait ses études secondaires et universitaires à Fribourg, avait obtenu une licence en droit, et en 1945 son brevet d'avocat. Il ne pratiqua pas longtemps, puisque, le 1^{er} décembre 1948, il entra en fonctions en qualité de substitut du procureur général, remplaçant à ce poste M. Denis Genoud, actuellement président du tribunal de La Gruyère. Le 1^{er} avril 1956, il succédait en qualité de procureur général à M. Pierre de Weck qui avait pris sa retraite, et fit preuve dans son ministère d'autant de compréhension que de fermeté.

CANTON DE GENEVE

UN SUCCES POUR JACK ROLLAN

La première mondiale de la cantate que Jack Rollan, le fantaisiste romand bien connu, a consacrée à l'exposition nationale de 1964 a eu lieu au Victoria Hall de Genève. Sous le titre « Si l'expo m'était contée », cette œuvre musicale, orchestrée par Claude Yvoire, est une satire des principales manifestations de l'expo. Parmi les morceaux les plus savoureux, il faut citer « La machine à Tinguely », ou la « Symphonie pour bidules et machins », pastiche très réussi d'une certaine « Symphonie bureaucratique ».

Interprétée par l'orchestre de la Suisse romande, dirigé par Jean-Marie Auberson, le chœur des jeunes et le chœur de la radio romande, tous deux dirigés par André Charlet, les solistes Elisabeth Blanc, Etienne Betens, Pierre-André Blaser, et les récitants Isabelle Villars, René Habib et André Neury, la cantate de Jack Rollan a connu un véritable triomphe.

LA RENCONTRE DU CARDINAL BEA
ET DU PASTEUR BOEGNER

Le cardinal Béra, accompagné de Mgr Charrière, évêque de Genève, Fribourg et Lausanne, et de Mgr Willebrands, secrétaire général du secrétariat pour l'unité des chrétiens, a fait son entrée dans la grande salle des expositions du Conseil œcuménique des Eglises.

Le vénérable prélat allemand, dans son allocution, a comparé cette rencontre à la visite qu'il avait faite en 1962 au docteur Ramsey, archevêque de Cantorbéry.

« Eminence, lui avait dit alors le prélat d'Angleterre, ceci est un événement historique, depuis le temps du cardinal Pole (archevêque de Cantorbéry sous le règne de Marie Tudor), aucun cardinal de l'Eglise romaine n'a jamais mis les pieds dans ce palais. »

Le cardinal Béra s'est dirigé vers une estrade garnie d'œilletons rouges et blancs, le pasteur Marc Boegner, ancien président du Conseil œcuménique des Eglises, avait pris place à ses côtés, devant l'estrade, le corps diplomatique et consulaire de Genève et de nombreux dignitaires des Eglises non catholiques romaines dont Mgr Borovoy, représentant le métropolitain de Moscou. On sait que le Conseil œcuménique des Eglises réunit entre autres la quasi-totalité des Eglises orthodoxes.

En s'adressant tour à tour au pasteur Boegner et au cardinal Béra, le secrétaire général du Conseil œcuménique des églises, le pasteur Visser 't Hooft, a tout d'abord salué deux hommes « dont le nom est indissolublement lié à l'histoire et au développement actuel du mouvement œcuménique ».

M. Visser 't Hooft toutefois n'a pas caché les difficultés de l'entreprise :

« Vous n'ignorez pas, a-t-il dit à l'adresse du cardinal Béra, que nous ne pouvons pas souscrire à toutes les affirmations du décret sur l'œcuménisme. Mais nous savons apprécier ce que ce décret signifie dans l'his-

toire de l'œcuménisme... nous ne minimisons pas nos différences, mais nous ne voyons pas comment nous pourrions les réconcilier. L'œcuménisme n'est pas basé sur l'impression que les différences sont en train de disparaître.

« L'œcuménisme est basé sur la conviction que malgré les différences, nous devons chercher si possible à collaborer ensemble. Nous constatons que les différences sont là, toujours aussi grandes, mais nous disons : Néanmoins, puisque nous croyons au même Dieu, au même Sauveur, au même Esprit-Saint, nous devons chercher à nous comprendre, essayer de vivre ensemble comme des chrétiens doivent vivre ensemble. »

Enfin le pasteur Marc Boegner a affirmé sa conviction que « quelles qu'aient été les déceptions éprouvées à Rome à la fin de la troisième session, le concile du Vatican achèvera pour l'essentiel le dessein initial du pape Jean XXIII, dont avec sa personnalité et ses méthodes, Paul VI poursuit l'accomplissement ».

L'académicien français a qualifié la visite à Genève de Mgr Béa « d'aboutissement prodigieux ».

« Qui eût jamais osé espérer, a ajouté M. Boegner, qu'un jour un cardinal président d'un secrétariat pour l'unité des chrétiens fondé par un souverain pontife de l'Eglise Romaine serait reçu avec respect et une gratitude pleine d'espérance dans la maison du Conseil œcuménique des Eglises. »

Le cardinal Béa et le pasteur Boegner ont été ensuite les hôtes à déjeuner du Conseil œcuménique des Eglises. Fait sans précédent dans la cité de Calvin, les deux éminents représentants des Eglises séparées participeront aussi à un « dialogue » sur l'œcuménisme.

21^e CONCOURS INTERNATIONAL D'EXECUTION MUSICALE, GENEVE, 1965

Le 21^e Concours international d'exécution musicale de Genève aura lieu du 18 septembre au 2 octobre 1965 et portera sur les branches suivantes : chant, piano, violon, clarinet et cor.

Peuvent y participer les jeunes artistes de tous pays, âgés de 15 à 30 ans (pianistes et violonistes), de 18 à 30 ans (cantatrices et cornistes), de 20 à 32 ans (chanteurs), de 18 à 32 ans (clavicinistes). Le montant total des prix s'élève à Fr. suisses 46.250,00, prix spéciaux compris (et non Fr. 41.500,00, comme annoncé sur l'affiche officielle). Le Concours est organisé en collaboration avec la Société suisse de radio-télévision, Studio de Genève, et l'Orchestre de la Suisse romande.

Les prospectus, en quatre langues, contenant le règlement et les programmes, viennent de paraître ; ils seront expédiés gratuitement à ceux qui en feront la demande au Secrétariat du Concours, Conservatoire de musique, 1200 Genève. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 1^{er} juillet 1965. La liste des jurés, tous maîtres éminents de différents pays, sera publiée à fin mars.

CANTON DE NEUCHÂTEL

LA FETE DE SAINT-BLAISE

Le village de Saint-Blaise, dans le canton de Neuchâtel, a fêté son patron, saint Blaise, dont il porte le nom depuis le début du XIII^e siècle. Cette fête est chaque année l'occasion d'une grande manifestation au temple, au cours de laquelle les jeunes gens et les jeunes filles qui fêtent ou vont fêter leurs vingt ans dans l'année sont reçus en qualité de citoyens et citoyennes par les autorités. La cérémonie s'est déroulée en présence d'une grande affluence, au premier rang de laquelle on remarquait le président du Gouvernement cantonal, M. Fritz Bourquin, et MM. Edmond Guinand et Gaston Clottu, conseillers d'Etat. A l'issue de la cérémonie deux jeunes sauveteurs qui se sont distingués par des actes de courage ont été remerciés et récompensés.

Une remarquable exposition qui groupe des manuscrits, des objets et des gravures, témoignages des activités qui se sont exercées dans le village depuis sa fondation, a été inaugurée.

Comme le veut la coutume, les caves de l'endroit ont été ouvertes au public après la manifestation pour une dégustation gratuite des vins nouveaux.

ENFIN L'ON ACCORDE A LOUIS AGASSIZ L'ATTENTION QU'IL MERITE

A la bibliothèque publique de La Chaux-de-Fonds (bâtiment du gymnase cantonal, rue du Progrès) s'est ouverte une exposition d'une haute originalité, consacrée à l'œuvre et à la vie de Louis Agassiz (1807-1873), l'un des grands naturalistes du XIX^e siècle, créateur de la recherche scientifique et de la muséographie modernes, auteur des premières hypothèses valables sur les mouvements des glaciers et l'ichtyologie paléontologique (les poissons fossiles). Agassiz, fils d'une famille de pasteurs vaudois d'origine nimoise, né à Motier-Vully, étudiant à Bienne, Lausanne, Zurich, Munich, Heidelberg, médecin et naturaliste, élève de Cuvier qui voulait en faire son successeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, professeur à Neuchâtel de 1832 à 1846, fondateur de l'Académie et future Université de Neuchâtel, enfin conférencier et professeur aux Etats-Unis, Université de Harvard dont il créa le Musée de zoologie comparée, explorateur scientifique du Brésil, il est tenu aux Etats-Unis pour l'un des quelques grands fondateurs des conquêtes scientifiques du XX^e siècle. Faite pour le grand public, l'exposition de La Chaux-de-Fonds, la première en Suisse, dure jusqu'au 10 avril.

CANTON DE SOLEURE

CENTENAIRE DE LA FABRIQUE DE PAPIER DE BIBERIST

Il y a exactement cent ans que le premier papier a été fabriqué à Biberist. La production annuelle était alors de mille tonnes. Elle a passé depuis à plus de 50.000 tonnes. Fait remarquable : la grande augmentation de la production de ces dernières années a pu se réaliser sans accroissement du personnel. Le nombre des étrangers est relativement peu élevé. Seuls une vingtaine d'hommes et une quarantaine de femmes sont occupés à l'usine. Des cérémonies marquant le centenaire sont prévues pour le mois de septembre.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE POUR L'AMBASSADE DE SUISSE A LONDRES

La commission du Conseil national pour les affaires étrangères s'est réunie à Schaffhouse sous la présidence de M. le conseiller national K. Furgler et en présence de M. le conseiller fédéral F.-T. Wahlen, chef du Département politique fédéral.

La commission a entendu en premier lieu un rapport de M. M. von Tobel, directeur des constructions fédérales, concernant le projet de construction d'un immeuble pour l'Ambassade de Suisse à Londres. Ensuite, M. le ministre Max Graessli, chef de la division des affaires administratives du département politique, fit part d'un projet concernant l'établissement de nouvelles relations diplomatiques.

Après une discussion approfondie, la commission a décidé de proposer au Conseil national l'approbation des deux projets en cause. Puis, M. le conseiller fédéral Wahlen donna un aperçu sur la situation internationale en prenant en considération particulière les questions de l'intégration. La discussion continuera lors d'une prochaine séance dans la première semaine de la session de mars.

CANTON DU VALAIS

LA VICTOIRE DE BONATTI

Walter Bonatti, un Italien de 34 ans, a réussi l'un des exploits les plus sensationnels de l'histoire de l'alpinisme. En plein hiver, par des températures s'abaissant jusqu'à 30° au-dessous de zéro, il a escaladé seul le mont Cervin en empruntant la route la plus difficile : la redoutable face nord qui se termine par un « mur » presque vertical de 1.200 m.

Bonatti a touché la croix érigée au sommet du « plus noble rocher d'Europe », à 4.482 mètres d'altitude. Parti un vendredi, le grimpeur a bivouaqué trois nuits, cherchant un sommet réparateur, attaché à une corde, suspendu le long d'une paroi abrupte. Il avait emporté vingt-cinq kilos de matériel, ce qui, dans certains cas, l'obligeait à poser son sac, pour franchir allégé les passages les plus difficiles, planter des pitons, y amarrer une corde, redescendre, puis remonter sac au dos.

Au volant de son avion, le pilote des glaciers Hermann Geiger, accompagné de quelques spécialistes, était à plusieurs reprises passé à proximité de l'alpiniste, et avait constaté l'aisance, la régularité et en même temps la prudence de sa progression.

Le dimanche soir suivant, Bonatti avait passé la nuit à 4.100 mètres d'altitude et le lundi, aux premières lueurs du jour, avait entrepris le parcours final dont l'ascension est un peu moins difficile : roche meilleure, mur moins vertical.

De Zermatt, au pied du Matterhorn — c'est le nom allemand du Cervin — tous les fervents de la montagne avaient les yeux fixés vers le grand pic blanc qui se détachait sur un magnifique ciel bleu.

Le sommet du Cervin avait été atteint pour la première fois il y a cent ans par le Britannique Edouard Whimper. Il avait depuis lors été vaincu plusieurs fois, mais jamais l'hiver par un homme seul et par la voie la plus directe.

Walter Bonatti, le célèbre guide italien qui vient de réussir en solitaire l'ascension par voie directe de la face nord du Cervin, à 4.500 mètres d'altitude, n'en est pas à sa première victoire sur la montagne.

Né à Monza en 1930, Walter Bonatti obtenait son premier succès en réussissant l'ascension de la paroi est du Grand Capucin du Tacul, dans le massif du mont Blanc. Toujours dans ce même massif du mont Blanc, il entreprend successivement et réussit l'ascension de l'éperon nord-ouest de l'aiguille du Dru, la première hivernale du mont Blanc par le difficile itinéraire de la Brenva, et les escalades de la pointe de la Poire et du grand pilier d'angle.

Dès lors, on retrouve souvent le nom de Bonatti dans la plupart des grands assauts que livrent les alpinistes contre les plus hauts sommets du monde. C'est ainsi que Bonatti gravit le « K 2 » dans le massif de l'Himalaya. Entre autres victoires à son actif, il faut retenir en mars 1961 la première hivernale du mont Blanc par la voie « Gruber ». En juin 1962, après une première tragique tentative qui devait se solder par un échec et au cours de laquelle, après sept jours et sept nuits de lutte au flanc de la paroi rocheuse, quatre de ses camarades trouvaient la mort, il réussit l'escalade du mont Blanc par le pilier central. Toujours dans le courant de 1962, il entreprend avec succès l'assaut de la paroi est des petites Jorasses (3.658 mètres) en 70 heures, dont 20 passées en paroi verticale, comportant des bivouacs de nuit au flanc même du rocher, par des températures de l'ordre de moins 15° à moins 25°.

Sa dernière grande victoire est en 1964 « l'impossible ascension en première hivernale de la paroi nord des grandes Jorasses ».

Parti seul à l'assaut de la face nord du Cervin, dont le sommet culmine à près de 4.500 mètres au-dessus du petit village suisse de Zermatt, Walter Bonatti s'est attaqué à une tâche beaucoup plus rude que celle de ses prédécesseurs, les Suisses von Allmen et Paul Etter, qui avaient réussi en février 1962 la première hivernale de cette même face nord du Cervin. Bonatti a, en effet, réussi l'ascension par voie directe, et surtout en solitaire, en attaquant de face la paroi rocheuse.

L'AUTOROUTE DU VALAIS

Le Comité d'action pour la création d'autoroutes sur le territoire vaudois a tenu, à Montreux, une séance d'information à laquelle assistaient les représentants des communes riveraines, les associations routières et touristiques vaudoises, genevoises et valaisannes, sous la présidence de M. Paul Nerfin (Lausanne), qui a déploré le frein mis par les autorités fédérales à la construction d'autoroutes, ce qui implique sur l'autoroute du Léman un retard considérable, d'autant plus regrettable que les ouvriers expérimentés, les machines coûteuses utilisées sur les chantiers ne peuvent attendre plus longtemps et vont travailler ailleurs. L'autoroute Lausanne-Genève a permis de très intéressantes expériences, dont on tiendra compte pour la construction des routes futures.

Le Comité d'action est conscient des tâches des autorités fédérales en matière d'autoroutes et de routes nationales. Il est certain qu'il y a un ordre d'urgence pour les travaux publics. Mais l'autoroute du Léman rentre dans la catégorie des travaux très urgents. On demande donc que l'indispensable soit fait pour permettre la mise en chantier de ce qui peut être entrepris immédiatement.

MM. A. Vogelsang, syndic de Montreux, René Alblas, directeur du tourisme du canton de Vaud, ont insisté sur l'engorgement de l'unique route, qui dessert la région lémanique, préjudiciable au tourisme, source de revenus particulièrement intéressants dans la balance commerciale du pays.

MM. H. Ravussin, chef du département des travaux publics, sait que les autorités fédérales sont conscientes de la situation.

Il y a trop d'automobiles. Chacun veut profiter des progrès de la technique sans en assumer les charges. Pour donner à la Confédération les moyens financiers propres à activer la création des autoroutes, il faut faire des sacrifices et consentir à une augmentation du prix de l'essence, qui demeurera quand même la meilleur marché de l'Europe. Le volume des travaux à entreprendre est si grand qu'il faut bien les répartir sur les années à venir.

On entendit encore MM. J. Em. Dubochet, directeur du Bureau de constructions des autoroutes, à Lausanne, qui a commenté la maquette et les plans de la voie du Simplon, qui sont prêts. Enfin des représentants des associa-

tions touristiques de Genève, du Valais et M. Schwaar, Vice-Président de la section vaudoise de l'automobile-club de Suisse, ont assuré de leur appui le Comité d'action pour la création d'autoroutes.

CANTON DE VAUD

L'ANNIVERSAIRE DE DALCROZE

Il y aura cent ans, le 6 juillet prochain, que naissait à Vienne, Emile-Jacques (Dalcroze), bourgeois de Sainte-Croix, musicien, compositeur, versificateur, créateur de la gymnastique rythmique qu'il a enseignée d'abord à Hellerau, près de Dresde, de 1912 à 1914, puis à Genève, dans l'Institut qui porte son nom.

Désireux de marquer cet anniversaire, le Conseil d'Etat vaudois, la municipalité de Lausanne, avec l'appui de la radio romande, ont organisé, au palais de Beaulieu, un concert qui a rassemblé un public nombreux et enthousiaste et auquel avaient été conviés des écoliers, à titre gratuit.

Les chœurs de Chailly-sur-Montreux, le petit chœur du collège de Montreux, dirigés par M. Robert Mermoud (Montreux), et l'orchestre de chambre de Lausanne ont exécuté plusieurs extraits du festival que Jacques Dalcroze écrivit en 1903, pour fêter le centième anniversaire de l'indépendance du Canton de Vaud. C'est ainsi qu'on a entendu l'acte de la Vigne, celui de Moudon, celui de Lausanne et l'Alpe, pour lesquels le compositeur Jean Binet (Trélex) avait refait l'orchestration, sur la demande de la radio romande. M. Géo H. Blanc a écrit un texte de présentation. Pour rendre hommage à la mémoire de J. Binet, décédé en 1960, les organisateurs ont inscrit au début du programme du concert sa « suite d'airs et de danses populaires suisses ».

D'autres manifestations sont prévues à Lausanne, l'automne prochain, pour rappeler l'activité de Jacques Dalcroze, décédé à Genève le 1^{er} juillet 1950.

CANTON DE ZURICH

LE PRIX DES ARTS DE LA VILLE DE ZURICH

La remise du prix des arts de la Ville de Zurich au décorateur de théâtre Teo Otto a eu lieu récemment. Celui-ci, né en 1904 à Remscheid, a fait ses études à l'Académie des Beaux-Arts de Cassel. Après avoir enseigné à Weimar, il émigra en 1933 à Zurich. Il a créé environ 500 décors de théâtre et a acquis un renom international. Le prix 1964 lui a été remis au nom de la ville par le maire Landolt, en présence du conseiller fédéral Spuehler et d'un nombreux public.

Teo Otto est bourgeois de Zurich depuis de nombreuses années.